



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: HVAC Upgrade – Lake Louise Compound, AB		
Sujet : Modernisation CVCA – Bloc des services d'entretien de Lake Louise (Alberta)		
Solicitation No. / N° de l'invitation : 5P420-15-5057/A	Amendment No. / N° de modification de l'invitation : 002	Date: May 25, 2015 Date : 25 mai 2015
GETS Reference No. / N° de référence de SEAG : PW-15-00683274		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: June 02, 2015	Time Zone: Mountain Daylight Time (MDT)
À : 14h00	Le : 02 juin 2015	Fuseau horaire : Heure avancée des Rocheuses (HNR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Joanne Cuthbert		
Telephone No. / N° de téléphone : (403) 292-4558	Fax No. / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : joanne.cuthbert@pc.gc.ca

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Title - Titre	
Signature	Date



La présente **modification 002** est produite pour les trois (3) raisons suivantes :

- 1). Modifier la date de clôture de la demande de soumissions.
- 2). Intégrer l'exigence d'avoir un permis d'exploitation pour le parc national des Lacs-Waterton dans les responsabilités de l'entrepreneur retenu et de tous les sous-traitants.
- 3). Répondre aux questions des soumissionnaires posées à l'autorité contractante.

1). Modifier la date de clôture de la demande de soumissions;

Modifiez en entier toutes les mentions de la date de clôture de la demande de soumissions dans l'ensemble de l'invitation à soumissionner de 14 h le 28 mai 2015 (heure avancée des Rocheuses – HAR) à 14 h le 2 juin 2015 (heure avancée des Rocheuses – HAR).

2). Intégrer l'exigence d'avoir un permis d'exploitation pour le parc national des Lacs-Waterton dans les responsabilités de l'entrepreneur retenu et de tous les sous-traitants.

L'entrepreneur retenu et tous les sous-traitants doivent obtenir et conserver durant la période du marché un permis d'exploitation pour le parc national des Lacs-Waterton. La personne-ressource avec laquelle communiquer pour obtenir les permis d'exploitation est Helene Cassista (numéro de téléphone : 403-522-1207). Chaque permis coûte 98,10 \$.

3). Répondre aux questions des soumissionnaires posées à l'autorité contractante.

Question 1 :

« Y a-t-il de l'amiante sur le site qui doit être enlevé? »

Réponse 1 :

Golder Associates a effectué une évaluation des matériaux de construction dangereux en novembre 2007 et il n'y avait pas de problème lié à l'amiante en ce qui a trait à l'équipement de CVC.

Question 2 :

« Qui est le fournisseur actuel de produits chimiques afin que nous puissions satisfaire aux exigences indiquées à la section 2.8.2 du devis? »

Réponse 2 :

Parcs Canada fournira le traitement chimique à l'entrepreneur aux fins d'ajout au système, et l'entrepreneur sera responsable de fournir l'agent de nettoyage.



Question 3 :

« En ce qui concerne les installations sanitaires, il est indiqué qu'une permission pourrait être reçue des autorités responsables des lieux. Cela sera-t-il possible? »

Réponse 3 :

Oui, les entrepreneurs peuvent utiliser les installations sanitaires sur place.

Question 4 :

« L'intention est-elle de continuer à installer un débitmètre et clapet à bille Gerand Venturi pour chacun des aérothermes à eau chaude? »

Réponse 4 :

Oui, il faut installer de nouveaux débitmètres et clapets à bille Gerand Venturi pour chaque aérotherme à eau chaude.

Question 5 :

« Il semble que nous allons réutiliser les vannes sur les appareils de chauffage par rayonnement à eau chaude à tubes et à ailettes. Devons-nous simplement remplacer les actionneurs et réutiliser les thermostats. Pouvez-vous clarifier ce point? »

Réponse 5 :

Nous allons avoir besoin de nouvelles vannes et de nouveaux thermostats pour les appareils de chauffage par rayonnement à eau chaude à tubes et à ailettes.

Toutes les autres conditions de l'invitation à soumissionner 5P420-15-5057/A demeurent inchangées.